

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 2 avril 2013**

Objet : Plan de financement pour le raccordement de la zone d'activité de Soumagne sur la commune de Saint Léonard de Noblat (87)

L'an deux mille treize, le deux avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt deux mars, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions n°2, au Conseil général de la Haute-Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 9

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Boulesteix)	Maire Adjoint de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury

Sont excusés :

Mme Ghilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Bernard JAUVION (et son suppléant)	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

La Communauté de Communes de Noblat, membre associé de DORSAL, a sollicité DORSAL pour une extension de réseau et en particulier, pour le raccordement de la zone d'activité de « Soumagne » située sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat en Haute Vienne.

Cette opération sera réalisée dans le cadre du SDAN Pilote. Son coût maximum supporté par DORSAL, est estimé à 35 426 euros HT.

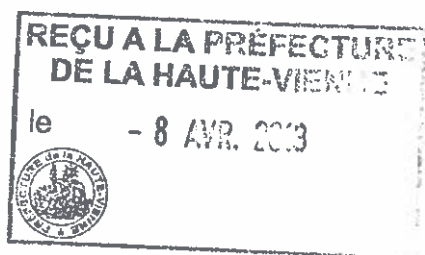
En accord avec la Région Limousin, le Conseil Général de la Haute Vienne et la Communauté de Communes de Noblat, le plan de financement suivant est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE (à titre indicatif)
FEDER	3 542,60 €	10%
REGION LIMOUSIN	14 170,40 €	40%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	8 856,50 €	25%
CONSEIL GENERAL HAUTE-VIENNE	8 856,50 €	25%
TOTAL de l'opération	35 426 €	100%

En référence à la délibération N°320 du 1er février 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par la Communauté de communes de Noblat.

Pour rappel, cette contribution financière est calculée à hauteur de 3% du montant des travaux avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 5 000 euros. Elle s'élèvera, pour le cas présent et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus, à **1 062.78 euros**.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL votent, à l'unanimité, le plan de financement pour le raccordement de la zone d'activité de Soumagne sur la Commune de Saint Léonard de Noblat et ils donnent autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes et signer tout acte s'y rapportant.



Fait à Limoges, le 2 avril 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Alain Lagarde", written over the printed name.